

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 mars 2024 à la salle des Lys située au centre administratif du Centre de services scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

Formant quorum sous la présidence de M. Nathaniel Liberge.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Nicolas Brosseau (*à distance*)  
Mme Sylvie Côté  
M. Guillaume Dupont-Croteau (*à distance*)  
M. Nicola Grenon  
Mme Marthe Élise Kijom Ngom (*à distance*)  
Mme Catherine Labbé  
M. Pier-Olivier Lacoursière (*à distance*)  
Mme Geneviève Lamoureux (*à distance*)  
M. Nathaniel Liberge  
M. Bruno Marcoux  
M. Benoît Pilon  
Mme Diane Rodrigue  
M. Jasmin Roy (*à distance*)  
M. Philippe Roy  
M. Stéphane Simard

**EST ABSENTE :**

Madame Sophie Gagnon

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Mme Gaëlle Absolonne, directrice générale  
M. Hugo Clermont, directeur général adjoint  
Mme Sophie Dubé, directrice générale adjointe  
Mme Marjorie Noël, directrice générale adjointe  
M. Marc-André Petit, directeur général adjoint  
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
Mme Catherine Guilbault, analyste du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications  
M. Jean-François Beaulieu, directeur, Service des ressources financières  
Mme Mariana Bucicov, directrice adjointe, Service des ressources financières

**CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Nathaniel Liberge, président déclare la séance ouverte. Il est 20 h 30.

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2024

**RESPECT DES EXIGENCES CONCERNANT LA CONVOCATION DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**RESPECT DES EXIGENCES CONCERNANT LA CONVOCATION DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE**

Le président vérifie auprès de la secrétaire générale la procédure de convocation, laquelle confirme le respect des exigences découlant de l'article 163 de la *Loi sur l'instruction publique*.

**PAROLE AU PUBLIC**

Aucune personne du public n'a requis de s'adresser au conseil.

60-CA-2023-2024

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Bruno Marcoux :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel quel.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
  - 1.1. Respect des exigences concernant la convocation de la séance extraordinaire
  - 1.2. Parole au public
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Affaires découlant du comité de vérification et ressources matérielles
  - 3.1. Octroi d'un contrat de construction pour l'agrandissement de l'École internationale Lucille-Teasdale
4. Levée de la séance

**Adopté à l'unanimité**

**AFFAIRES DÉCOULANT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES  
MATÉRIELLES**

61-CA-2023-2024

**OCTROI DE CONTRAT – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE  
INTERNATIONALE LUCILLE-TEASDALE À BROSSARD**

**CONSIDÉRANT** la lettre du ministère de l'Éducation (MEQ), émise en date du 20 août 2020, autorisant le Centre de services scolaire Marie-Victorin (CSS Marie-

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2024

Victorin) à réaliser, entre autres, le projet d'agrandissement de l'École internationale Lucille-Teasdale à Brossard;

**CONSIDÉRANT** la résolution #58-CA-2023-2024 du Conseil d'administration du 24 février 2024 qui autorisait l'octroi d'un contrat à l'entrepreneur « 9356-0175 Québec Inc. (Le Groupe CIBS) » conditionnellement à l'acceptation par le MEQ d'une demande d'aide financière au montant de **4 746 513 \$** (avant taxes);

**CONSIDÉRANT** la lettre du 12 mars 2024 du MEQ qui accordait une aide financière de **4 085 680 \$** (avant taxes) portant le budget total à **43 584 375 \$**;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière supplémentaire accordée par le MEQ représente un montant inférieur à la demande initiale de **660 831 \$** (avant taxes) pour réaliser ce projet;

**CONSIDÉRANT** que le secteur du Développement des infrastructures scolaires du Service des ressources matérielles est confiant de respecter le budget alloué par le MEQ pour la réalisation du projet;

**CONSIDÉRANT** la nécessité que soit levée la condition de financement supplémentaire de **4 746 513 \$** (avant taxes) afin que puisse être octroyé le contrat à l'entrepreneur « 9356-0175 Québec Inc. (Le Groupe CIBS) » pour la construction de l'agrandissement de l'École internationale Lucille-Teasdale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation conjointe du Service des ressources matérielles et du Service de l'organisation et du transport scolaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Marcoux :**

1° **QUE** soit autorisée la levée de la condition relative au financement supplémentaire de **4 746 513,00 \$** (avant taxes) afin que puisse être octroyé le contrat à l'entrepreneur « 9356-0175 Québec Inc. (Le Groupe CIBS) » pour la construction de l'agrandissement de l'École internationale Lucille-Teasdale à Brossard ;

2° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 085-240-67085 – Agrandissement de l'École internationale Lucille-Teasdale soit accordé à l'entrepreneur « 9356-0175 Québec Inc. (Le Groupe CIBS) » pour un montant de **30 330 000 \$** (avant taxes), selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 20 février 2024 déposé par le Service des ressources matérielles lors de la séance du conseil d'administration du 24 février 2024;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom du CSS Marie-Victorin dans la mise en œuvre des présentes décisions, dans le cadre de l'exécution du contrat, et à signer tout document requis à ces fins.

Initiales de la  
présidence

Initiales de la  
secrétaire

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2024

**Adopté à l'unanimité**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20h46.

Présidence

Secrétaire générale